

LE SCSI RENCONTRE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



scsi-pn.fr

juin 2022

PREMIÈRE RÉUNION DE TRAVAIL



Le ministre de l'Intérieur a reçu mardi 31 mai 2022 l'ensemble des OS représentatives de la police nationale pour un premier temps collectif d'échange depuis sa reconduction dans ses fonctions au ministère de l'Intérieur.

Gérald Darmanin a confirmé la présentation de la LOPMI devant le Parlement cet automne en se montrant attentif au fait que les 15 milliards supplémentaires de budget pour le ministère ne soient pas amoindris par le niveau de l'inflation. Il nous a également indiqué qu'en l'absence de position commune entre la DGPN et la DGGN, le redéploiement des zones géographiques de compétence respectives de la police et de la gendarmerie nationales ne figurait pas parmi les

priorités du moment pour la place Beauvau.

Une fois l'échéance des élections législatives passée, le ministre entend superviser la réforme des structures de la police avec la généralisation des DDPN en 2023 qui nécessite de modifier de nombreux textes. Concernant les nouvelles unités de forces mobiles annoncées dans le cadre de la LOPMI, il a annoncé qu'il conviendrait en premier lieu de ramener l'ensemble des CRS à 4 sections et entend se déplacer lui-même à la rencontre des personnels des CRS pendant l'été. Les interrogations sur l'extension éventuelle du modèle de la CRS 8 ne sont pas arbitrées à ce stade.

Concernant la future académie de police, le ministre a précisé que le terrain qui doit l'accueillir à Montpellier est désormais identifié. Enfin, il n'a pas apporté d'élément supplémentaire au sujet de la future réforme des retraites dont le calendrier n'est pas encore connu.

LE SCSI PORTE-PAROLE DES OFFICIERS

Notre organisation a mis l'accent notamment sur les attentes des officiers de police concernant l'application des mesures du PLF 2022 et du protocole LOPMI. Nous avons ainsi sollicité l'appui politique du ministre pour faire accélérer la mise en œuvre des mesures qui ne se sont pas encore concrétisées : avancement commandant en 9 ans sur des postes peu attractifs, attribution supplémentaire d'échelons spéciaux des commandants divisionnaires fonctionnels...

Nous avons rappelé la nécessité d'harmoniser les conditions de versement de l'indemnité de fidélisation entre CEA et CC, particulièrement suite à sa revalorisation en Île-de-France pour les gardiens et gradés dans le protocole. Concernant la mise en place des DDPN, la réforme doit se faire dans le cadre du dialogue social avec un échelon régional fort pour gérer les problématiques supra-départementales, permettant de garantir la préservation des savoir-faire des différentes filières métier. Le SCSI rencontrera à nouveau le ministre lors d'une réunion bilatérale à la fin du mois de juin ou début juillet.

LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !